

**Compte-rendu de la réunion du 14/12/2018 à 19h45
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre**

Étaient présents :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, CLAUDE CAMUS, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, FRANÇOIS COSSUT, CHRISTINE DA SILVA, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, JEROME GARNIER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, SEBASTIEN LASCOURREGES, THIERRY LE BRAS, JEAN-MICHEL LEMSEN, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI, ANNICK NEUSCHWANDER, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, BRIGITTE PORCHER, ARNAUD ROUSSEAU ET FRANCINE THIERY.
ET PASCAL SARAZIN, sans voix délibérative.

Absents et ayant donné pouvoir :

JOSIANE CALDERONI À BERNADETTE BEAUVAIS, PIERRE COURTIER À BRIGITTE PORCHER, CATHERINE GARNIER À BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN À FRANCIS CHESNÉ, PASCAL MEHEUT À JEROME GARNIER ET DOMINIQUE ZAZZERA À THIERRY LE BRAS.

Absents :

MARY BICHBICH, FRANCIS ELU, ACHILLE HOURDE, BERNARD LAQUAY, JEAN-DENIS LIMOSIN, JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET, CELINE VAN BEEK, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS, LAURENCE WAGNER ET DENIS WALLE.

Assistaient à la réunion :

C. ARNAUD, S. BLAIS, P. COURTIER ET C. KUNDOLFF, COLLABORATRICES DU PAYS DE L'OURCQ.

Il est procédé à l'appel. 26 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence. Il excuse Mme GLOAGUEN, Mme BULLOT et M. HOURDE.

M. EELBODE propose d'élire Mme DUCHESNE comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

P. COURTIER donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire et précise qu'aucune remarque n'a été adressée. M. EELBODE invite ses collègues à formuler des remarques s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2018.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE invite alors le Conseil à prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation de signature ; ce tableau, annexé à la fin du compte-rendu, circule parmi les rangs.

Il propose au Conseil les modifications à l'ordre du jour :

- présenter les points concernant le contrat de délégation de service public d'eau potable et le contrat de délégation de service public d'assainissement au chapitre / FINANCES, en même temps que le point concernant la surtaxe eau potable et assainissement ;

- retirer le dernier point « Restructuration du Système d'Information : autorisation donnée au Président de signer le bon de commande avec l'UGAP », la question n'étant pas complètement finalisée.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GOOSSENS et M. NOVAK rejoignent l'Assemblée.

FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. GAUTIER propose un compte-rendu des travaux de la Commission qui s'est tenue le 6 décembre dernier.

Sur le premier point abordé, il donne la parole à M. ROUSSEAU.

M. LASCOURREGES rejoint l'Assemblée.

Dissolution du Syndicat Mixte d'Études, de Programmation et d'Aménagement de Marne Ourcq :

Validation du projet de répartition de l'actif et du passif

M. ROUSSEAU rappelle au Conseil que la fusion Pays Fertois / Pays de Coulommiers au 1er janvier 2018 a entraîné la dissolution du Syndicat Mixte Marne Ourcq engagé sur trois opérations : l'aire d'accueil des gens du voyage située à La Ferté-sous-Jouarre, la zone des Effaneaux et le SCoT Marne Ourcq. Il ajoute que dans la perspective de cette dissolution, le Conseil communautaire s'est prononcé le 8 décembre 2017 sur un scénario de répartition de l'actif et du passif du Syndicat et sur ses modalités financières de mise en oeuvre.

Sur le projet de Zone d'activités, M. ROUSSEAU rappelle que 3 des 4 dossiers (permis d'aménager, permis de construire, dossier Loi sur l'Eau et dossier ICPE) ont fait l'objet d'un recours et que le dossier Loi sur l'Eau déposé par l'Etat vient d'être jugé : le Tribunal Administratif a annulé le dossier Loi sur l'Eau au motif que le tracé du rû des Effaneaux ne figurait pas sur le plan. Il remarque que l'Etat va faire appel de cette décision !

M. ROUSSEAU dit que d'autres projets se profilent compte tenu des atouts dont dispose cette zone et souligne tout l'intérêt de cette surface foncière. Il ajoute qu'intégré dans une entité plus large comme celle du GIP, le Pays de l'Ourcq sera plus fort pour faire aboutir un projet sur ce secteur. Il rappelle que sans les recours obstructifs des associations environnementales locales, les projets seraient aujourd'hui réalisés.

M. EELBODE le confirme et fait état de la demande d'un constructeur de dirigeables, soutenu par la Région, qui a identifié ce site comme le seul possible en Ile de France en capacité à accueillir ce projet (sur une surface de 30 ha).

En réponse à M. GILLE, M. ROUSSEAU assure de la robustesse juridique des dossiers et dit que les requérants utilisent tous les outils juridiques leur permettant de reporter le projet.

Il informe alors le Conseil que le Comité syndical a validé le 10 décembre les dernières modalités de la dissolution, sur la base du projet de Compte administratif et Compte de gestion 2018 du Syndicat, et qu'il appartient au Conseil d'approuver en conséquence le projet de répartition définitive de l'actif et du passif, considérant la reprise de l'Aire des Gens du Voyage par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et la reprise de la Zone des Effaneaux par le Pays de l'Ourcq. Le tableau détaillant la répartition de l'inventaire entre les collectivités est communiqué aux élus.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur la base de ces données.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

En réponse à M. GARNIER sur la question du financement par le Pays de l'Ourcq de la soulte à verser à Coulommiers Pays de Brie, M. EELBODE indique que les crédits ont été principalement prévus au budget 2018 et que le delta induit par les derniers ajustements est intégré à la Décision Modificative présentée juste après.

Convention de reversement de la taxe d'aménagement entre la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. ROUSSEAU souligne que dans le cadre de la dissolution du Syndicat, il est prévu une nouvelle répartition des recettes fiscales sur la ZAE des Effeneaux avec la signature de nouvelles conventions de reversement de la taxe d'aménagement à percevoir sur les parties de la zone situées sur les Communes de Chamigny et de Sainte-Aulde. Il indique que la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie a validé le 24 mai 2018 le projet de convention spécifique au reversement au Pays de l'Ourcq pendant 20 ans du produit de la taxe d'aménagement qui lui sera reversé par les Communes de Chamigny et de Sainte-Aulde, au titre des parcelles intégrées à la zone d'activités.

M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement, conformément aux termes qui viennent d'être exposés.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. ROUSSEAU souligne l'état d'esprit dans lequel les élus fertois aujourd'hui intégrés à l'agglomération Coulommiers Pays de Brie ont travaillé, dans l'intérêt du projet.

Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget général : approbation

M. GAUTIER invite S. BLAIS à présenter ce projet de Décision Modificative.

Celle-ci précise qu'il s'agit par cette Décision Modificative d'ajuster les crédits de la section de Fonctionnement en recettes pour intégrer l'attribution de FDPTP supérieure au montant prévu au Budget (article 74832) et en dépenses pour intégrer la contribution aux syndicats de rivières induite par le transfert de la compétence GEMAPI (article 65548), le complément de subvention à l'Office de Tourisme décidé à la précédente séance (article 657364), le léger surplus de la soulte à verser à Coulommiers Pays de Brie, et un solde négatif d'une opération d'aménagement à Lizy. Le détail communiqué aux élus est annexé aux présentes.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur cette Décision Budgétaire Modificative N°1 qui modifie comme suit l'équilibre du budget 2018 :

Fonctionnement

Dépenses/Recettes 14.972.737,92 € (en hausse de 39.500,00)

Investissement

Suréquilibre de 1.367.716,90 € (en baisse de 121.500,00)

Dépenses 3.838.867,31 € (sans changement)

Recettes 5.206.584,21 € (en baisse de 121.500,00)

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget annexe Hôtels d'entreprises : approbation

M. GAUTIER invite S. BLAIS à présenter ce projet de Décision modificative.

Celle-ci précise qu'il s'agit d'ajuster les crédits de la section de Fonctionnement en dépenses pour intégrer les charges notamment induites par la réparation de l'ascenseur à la Pyramide (article 61558). Le détail communiqué aux élus est annexé aux présentes.

M. EELBODE en profite pour rappeler la qualité des surfaces louées dans cet immeuble aux professionnels de santé, pour un tarif très raisonnable, et dire sa déception quand il entend les critiques des uns et des autres sur les pannes d'ascenseur et les défauts de réactivité du Pays de l'Ourcq. Il confirme que les travaux de 2016 avaient principalement consisté pour les ascenseurs à une remise en service et qu'il s'avère indispensable d'en faire une révision plus importante. Il ferme cette parenthèse et invite alors le Conseil à se prononcer sur cette Décision Budgétaire Modificative N°1 qui modifie comme suit l'équilibre du budget 2018 :

Fonctionnement

Dépenses/Recettes 391.323,90 € (sans changement)

Investissement

Suréquilibre de 521.813,33 € (en baisse de 45.000,00)

Dépenses 509.033,17 € (sans changement)

Recettes 1.030.846,50 € (en baisse de 45.000,00)

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés

Autorisation d'engager et de liquider les dépenses à hauteur de 25 % des crédits ouverts aux budgets 2017 pour le premier trimestre 2019 dans l'attente du vote des budgets 2019 pour le Budget Général, le Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif, le Budget annexe Hôtels d'entreprises et le Budget annexe Zone de Grandchamp

M. GAUTIER remarque que conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil est invité pour faciliter le fonctionnement de la collectivité sur le premier trimestre 2019, à autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, au Budget général, au Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif, au Budget annexe Hôtels d'entreprises et au Budget annexe Zone de Grandchamp, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ayant souligné l'opportunité de cette délibération pour le bon fonctionnement de la collectivité pendant le premier trimestre 2019 et dans l'attente du vote du budget par l'Assemblée délibérante, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur cette autorisation.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Prix de l'eau : modification des surtaxes Pays de l'Ourcq Eau potable et Assainissement collectif

M. GAUTIER indique qu'avant d'examiner le point sur la surtaxe, les projets d'avenant 3 aux contrats de délégation de service public vont être présentés.

Contrat de délégation de service public d'eau potable : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 3 au contrat avec le délégataire

M. PICAUD rappelle au Conseil que par contrat signé le 23 février 2009, la Collectivité a confié à la Société SAUR, l'exploitation par affermage de son service public d'eau potable et que ce contrat a déjà fait l'objet de deux avenants : un avenant 1 validé par le Conseil le 31 mai 2013 et un avenant 2 validé le 11 mars 2016.

Il présente alors l'opportunité d'un avenant 3 au Contrat afin :

- de prendre acte des conséquences de la Loi BROTTESS sur les missions du fermier,
- d'acter la date d'entrée des communes de Coulombs-en-Valois et Germigny-sous-Coulombs dans le périmètre d'affermage (en lien avec la dissolution du SMAEP de Germigny au plus tard le 01/10/2019) et ses incidences,
- de supprimer du périmètre d'affermage les ouvrages de production et de suppression du forage de Chivres à Jaignes et de la suppression AEP de Chambardy à Dhuisy,
- d'intégrer le surpresseur et la canalisation d'interconnexion AEP entre les communes de Jaignes et Tancrou au patrimoine exploité par le fermier,
- et d'introduire les nouvelles règles de calcul des indices « Indice électricité moyenne tension, tarif vert A » et « Achat en gros » dans les modalités d'indexation.

Compte tenu des informations fournies par le Délégué, notamment sur les justificatifs des différentiels de charges, M. PICAUD indique que ces surcoûts se traduisent par :

- à partir de la date de notification du présent avenant, la création d'un tarif 2 ter prenant en compte l'incidence de la Loi BROTTESS sur la part Abonnement, une augmentation de 2,67 € HT en tarification 2018 (soit 2,40 € HT en valeur 2009) et se répercute sur les tarifs 2 ter et 3 comme suit :

Diamètre de compteur	Tarifs 1, 2 et 2 bis	Tarifs 2 ter et 3
15 mm	22,00 €	24,40 €
20 / 25 mm	22,00 €	24,40 €
30 mm	40,00 €	42,40 €
40 mm	50,00 €	52,40 €
60 mm	75,00 €	77,40 €
80 mm	100,00 €	102,40 €
100 mm	100,00 €	102,40 €
150 mm	2 200,00 €	2 202,40 €

A l'issue de la première année, le Délégué et les représentants du Pays de l'Ourcq examineront le solde du Compte "Impayés et recouvrement", et, s'il est négatif, pourront convenir de l'abonder par l'augmentation de 1,00 € HT d'abonnement annuel. Il en sera de même lors de la deuxième année. L'abonnement ne pourra pas être augmenté de plus de 2,00 € HT hors révision suivant la formule d'actualisation tarifaire du contrat.

- et à la date de la dissolution du SMAEP de Germigny-sous-Coulombs, une augmentation de 0,0863 € HT / m3 en tarification 2018 venant de la part Délégué (soit 0,0778 € HT en valeur 2009) et se répercute sur le tarif 3 comme suit :

Tranche de consommation	Tarif 1 / m3	Tarif 2 / m3	Tarif 2 bis / m3	Tarif 2 ter / m3	Tarif 3 / m3
Prix HT Abonnés					
De 0 m3 à 50 000 m3 inclus	0,7452	0,7090	0,8246	0,8246	0,9024
au-delà de 50 000 m3	0,5524	0,5524	0,6680	0,6680	0,7458
Prix Vente en gros					
			0,8000	0,8000	0,8000

M. PICAUD indique alors que sur une consommation annuelle moyenne de 120 m3 référence pour un ménage de 4 personnes, la hausse serait de 13,75 € TTC.

Puis, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Contrat de délégation de service public d'assainissement collectif : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 3 au contrat avec le délégataire

M. PICAUD rappelle au Conseil que par contrat signé le 23 février 2009, la Collectivité a confié à la Société SAUR, l'exploitation par affermage de son service public d'assainissement collectif et que ce contrat a déjà fait l'objet de deux avenants : un avenant 1 validé par le Conseil le 27 septembre 2013 et un avenant 2 validé le 11 mars 2016.

Il présente alors aujourd'hui l'opportunité d'un avenant 3 au Contrat qui a pour objet :

- de prendre acte des conséquences de la Loi BROTTESS sur les missions du fermier,
- d'ajouter au périmètre d'exploitation les ouvrages d'assainissement collectif des communes de Jaignes et Tancrou et ses incidences,
- d'introduire les nouvelles règles de calcul de l'indice "Indice électricité moyenne tension, tarif vert A" dans les modalités d'indexation,
- de modifier le programme annuel de contrôle des branchements EU,
- de réduire le programme annuel de curage préventif des réseaux,
- et de prendre en compte de l'arrêt de l'aide à exploitation (AQUEX) de l'AESN et l'évolution de la réglementation en termes d'autosurveillance.

Compte tenu des informations fournies par le Délégataire, notamment sur les justificatifs des différentiels de charges lors des différentes rencontres, M. PICAUD indique alors que ces modifications se traduisent par :

- à partir de la prise d'effet du présent avenant, la création d'un tarif 3 prenant en compte sur la part Abonnement annuel l'incidence de la Loi BROTTESS, soit une augmentation de 2,10 € HT en tarification 2018 (soit 1,84 € HT en valeur 2009) et se répercute sur le tarif 2 comme suit :

Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
16,00 €	16,00 €	17,84 €

De même que pour l'Eau potable, à l'issue de la première année, le Délégataire et les représentants du Pays de l'Ourcq examineront le solde du Compte "Impayés et recouvrement", et, s'il est négatif, pourront convenir de l'abonder par l'augmentation de 1,00 € HT d'abonnement annuel. Il en sera de même lors de la deuxième année. L'abonnement ne pourra pas être augmenté de plus de 2,00 € HT hors révision suivant la formule d'actualisation tarifaire du contrat.

- à partir de la prise d'effet du présent avenant, la création d'un tarif 3 prenant en compte sur la part variable l'incidence de la réduction des programmes de curage et contrôle et de l'intégration des ouvrages d'assainissement collectif des communes de Jaignes et de Tancrou, soit une diminution de la part variable de 0,0341 € HT en tarification 2018 (soit 0,030 € HT en valeur 2009) et se répercute sur le tarif 2 comme suit :

Tarifs	Tarif 1 / m3	Tarif 2 / m3	Tarif 3 / m3
Prix HT Abonnés	0,9949	0,9990	0,9690

M. PICAUD indique alors que sur une consommation annuelle moyenne de 120 m3 référence pour un

ménage de 4 personnes, la baisse serait de 2,19 € TTC. Il souligne qu'après négociation avec le fermier, la hausse initiale de cette facture d'eau (/consommation moyenne de 120 m³) sur les deux avenants a été ramenée de 20 € à environ 11,50 €.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. GAUTIER rend alors compte de la proposition de la Commission Finances d'augmenter légèrement les surtaxes de la collectivité perçues sur les ventes d'eau pour 2019, compte tenu des importants programmes d'investissement à financer dans un contexte de baisse des subventions. Il ajoute que la Commission s'était prononcée alors qu'elle ne disposait pas encore d'informations sur les incidences des avenants sur la facture d'eau de l'abonné et dit qu'il paraît aujourd'hui préférable de ne pas augmenter les surtaxes.

M. EELBODE en convient et remarque qu'il faudra néanmoins pour 2020 dans un souci de bonne gestion du service augmenter les surtaxes de la collectivité. Il invite alors le Conseil à se prononcer sur le maintien des surtaxes.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Subvention au CIAS du Pays de l'Ourcq

M. GAUTIER propose au Conseil, dans l'attente de l'examen par le Conseil d'Administration du CIAS du budget 2019 et de l'allocation par le Conseil communautaire de la subvention au CIAS pour l'année 2019, d'allouer une subvention de 315.000 € (environ un tiers du montant alloué en 2018) au CIAS afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement sur le premier trimestre 2019.

Il précise qu'au cours d'une prochaine séance, le Conseil communautaire sera invité à se prononcer sur le montant définitif de subvention au CIAS pour 2019.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à délibérer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Subvention à l'Office de Tourisme Communautaire du Pays de l'Ourcq

M. GAUTIER propose au Conseil, dans l'attente de l'examen par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire du budget 2019 de l'Office et de l'allocation par le Conseil communautaire de la subvention à l'OTC pour l'année 2019, d'allouer une subvention de 35.000 € à l'OTC afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement sur le premier trimestre 2019.

Il précise qu'au cours d'une prochaine séance, le Conseil communautaire sera invité à se prononcer sur le montant définitif de subvention à l'OTC pour 2019.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à délibérer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de partenariat Communauté de communes du Pays de l'Ourcq / AVEN du Grand Voyeux (2018) : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. EELBODE rappelle au Conseil que le Pays de l'Ourcq soutient l'AVEN depuis sa création en 1997.

Il souligne l'opportunité de poursuivre ce partenariat pour l'année 2018, sur les actions suivantes : les animations nature, le suivi du patrimoine faunistique et, le projet de sensibilisation sur la ressource en eau et les zones humides. Il dit que l'AVEN sollicite une subvention de 5.000€ pour son budget 2018. Il remarque

que cette demande est intervenue tardivement, car l'équipe de l'AVEN attendait l'ouverture de la Maison de la Réserve pour préciser son projet 2018.

M. EELBODE invite le Conseil communautaire à se prononcer et à l'autoriser à signer la convention formalisant ces engagements.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Création d'un poste de chargé de médiation et communication culturelles à temps non-complet

M. GAUTIER invite P. COURTIER à préciser ce point.

Celle-ci présente l'opportunité de créer un poste de chargé de médiation et communication culturelles à temps non-complet chargé notamment du suivi des CLEA et de la programmation communautaire. Elle précise que deux résidences d'artistes sont programmées dans le cadre du CLEA sur l'année scolaire : une avec un artiste photographe jusque début février et une avec un artiste du spectacle vivant de février à juin.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

TRANSPORT - URBANISME

M. CHESNE informe le Conseil que certaines lignes du réseau de bassin du Pays de Meaux desservant le secteur Isles-Armentières et Etrepilly ont été modifiées avec des suppressions de services et ce, sans information préalable ni concertation avec le Pays de l'Ourcq. Une réunion est prévue le 19 décembre avec notamment les représentants du Pays de Meaux, d'Île de France Mobilités et du transporteur.

Il ajoute qu'est également programmée une réunion avec des élus de Lizy et des représentants du Département pour les problèmes de transports scolaires rencontrés sur Lizy depuis la rentrée.

AFFAIRES SOCIALES - SANTÉ - SPORT

En l'absence de Mme GLOAGUEN, M. EELBODE invite M. LASCOURREGES à présenter les points concernant la Commission Affaires sociales, Santé et Sport. Ce dernier informe alors le Conseil que la Commission s'est prononcée le 5 décembre dernier sur les points suivants.

Convention pluriannuelle 2018/2020 avec l'Aide aux Victimes et Médiation Judiciaire (AVIMEJ) : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 à la convention

M. LASCOURREGES rappelle que le 8 décembre 2017, le Conseil a autorisé le Président à signer une nouvelle convention avec l'AVIMEJ pour la période 2018/2020, afin de poursuivre le travail conjoint démarré sur le territoire avec cette association dès 1999. Il informe alors le Conseil qu'il est invité à se prononcer sur le montant de la subvention allouée à l'AVIMEJ au titre de l'année 2019, dans le cadre de ce partenariat, soit 5.000 €.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer et à l'autoriser à signer l'avenant 1 à la convention fixant le montant alloué à l'AVIMEJ pour l'année 2019.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention pluriannuelle 2018/2020 avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord-Est 77 et le Département Mission Locale : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 à la convention

M. LASCOURREGES rappelle que le 8 décembre 2017, le Conseil a autorisé le Président à signer une nouvelle convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation et le Département Mission Locale pour la période 2018/2020, afin de poursuivre le travail conjoint démarré sur le territoire avec ces institutions dès 1997. Il informe alors le Conseil qu'il est invité à se prononcer sur le montant de la subvention allouée à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord-Est 77 et au Département Mission Locale au titre de l'année 2019, dans le cadre de ce partenariat, soit 30.323,70 € (0,65 € / habitant pour la Maison de l'Emploi et de la Formation Nord-Est et 1 € par habitant pour la Mission Locale).

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer et à l'autoriser à signer l'avenant 1 à la convention fixant le montant alloué à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord-Est 77 et au Département Mission Locale pour l'année 2019.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention pluriannuelle 2019/2021 avec l'ASSAD : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. LASCOURREGES rappelle au Conseil que depuis de nombreuses années, un partenariat fort existe entre le Pays de l'Ourcq et l'ASSAD et est formalisé dans le cadre de conventions pluriannuelles. Il souligne que le Conseil est invité à se prononcer sur une nouvelle convention pour la période 2019/2021, sur les objectifs communs suivants (identiques à ceux des précédents conventionnements) :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Soutenir et optimiser la qualité du service,

et les actions suivantes :

1 - Un service du soir et du matin (Assurer la gestion et le suivi du service).

2 - La formation interne du personnel (Assurer la gestion et l'organisation de sessions d'informations et de développement de compétences encadrées par des bénévoles).

3 - La mobilité des aides à domicile et l'astreinte des week-end et jours fériés (Déplacements du personnel dans l'exercice de ses missions, gestion et suivi du service d'astreintes).

4 - L'aide administrative (Accompagner les personnes âgées ou leurs aidants familiaux dans le suivi de leurs démarches administratives).

Au titre de ces actions, le montant de la subvention serait de 49.000 € pour 2019.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer et à l'autoriser à signer une nouvelle convention avec l'ASSAD conformément aux termes qui viennent d'être exposés.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Subvention aux associations - année 2019

M. LASCOURREGES fait état de l'examen par la Commission des demandes de subvention suivantes présentées par les acteurs associatifs et rend compte des propositions d'attribution pour l'année 2019 :

Association Vaincre le Cancer

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 300 € pour son fonctionnement.

CAL Judo

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 3.480 € pour son fonctionnement.

CAL Tennis

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 4.200 € pour son fonctionnement.

Association Le Gardon Rouge Lizéen

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 600€ pour son fonctionnement.

Association Courir pour Armentières

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 4.800 € pour son fonctionnement.

Union Sportive du Pays de l'Ourcq

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 9.000 € pour son fonctionnement.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur ces différentes propositions.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,
M. GILLE s'étant abstenu s'agissant de la subvention au CAL Tennis,
M. ETIENNE s'étant abstenu s'agissant de la subvention à l'USPO.***

M. LASCOURREGES ajoute qu'après examen, la Commission a donné un avis défavorable au dossier présenté par l'association Les Cavaliers de l'Etoile, faute d'information sur le budget d'investissement.

Adhésion à l'association SOS MNS pour l'année 2019 : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette adhésion

M. LASCOURREGES rappelle que depuis 2013, la collectivité adhère à l'association SOS MNS qui met en relation ses membres actifs qualifiés, titulaires du Brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation, et les établissements et collectivités adhérents, cette mise en relation permettant au Président de recruter ponctuellement des vacataires diplômés, sur des contrats de travail spécifiques.

Pour assurer la continuité du service (accueil du public scolaire, accueil tout public et animation des ateliers) dans les conditions de sécurité requises, le Conseil est invité à renouveler l'adhésion de la collectivité à cette association pour 2019, cette adhésion devant être formalisée dans le cadre d'une convention qui prévoit le versement d'une cotisation, calculée en fonction du volume horaire annuel réalisé par les MNS.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

CULTURE - TOURISME

Subvention aux associations

M. PARIGI fait état de l'examen par la Commission Culture - Tourisme le 12 novembre (pour l'association FADA) puis le 11 décembre (pour les autres associations) des demandes de subvention suivantes présentées par les acteurs associatifs et rend compte des propositions d'attribution pour 2019 :

Association VOCALIZES

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 300 € au titre du projet « Diffusion d'un

concert amateur».

Association MARY YAC

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 360 € au titre de l'édition 2019 des « Dansomanies ».

Association Un petit coin d'artistes

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 900 € au titre de son projet d'acquisition de matériels scéniques.

Association Espace Nature au Creux du Chêne

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 2.000 € au titre de son projet de Festival No limit Cars and Bikes programmé en avril.

Association EDENTARA

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 5.000 € au titre de son fonctionnement.

Association FADA

Il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 3.000 € au titre de ce projet de Festival.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur ces différentes propositions.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. LASCOURREGES revient sur le compte-rendu de la réunion de Commission Affaires sociales, Santé, Sport et indique que s'agissant de la problématique de la santé, le Pays de l'Ourcq va relancer une consultation pour recruter un cabinet l'assistant dans la recherche de médecins généralistes.

AMÉNAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

M. PICAUD propose un compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission.

Services publics d'eau potable et d'assainissement : approbation des rapports annuels 2017 du délégataire

M. PICAUD rappelle au Conseil que conformément aux dispositions légales et réglementaires, les délégataires produisent chaque année à l'autorité délégante "un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service". Il remarque que l'examen de ce rapport doit être mis à l'ordre du jour d'une réunion de l'Assemblée délibérante qui en prend acte.

M. PICAUD présente alors les rapports 2017 établis par SAUR FRANCE, fermier du Pays de l'Ourcq, pour :

- le service d'alimentation en eau potable
- et le service d'assainissement collectif des eaux usées.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à en prendre acte.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Services publics d'eau potable et d'assainissement : approbation des rapports annuels 2017 du Président sur le prix et la qualité du service

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. PICAUD présente au Conseil un rapport sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'année 2017. Pour chacun des deux services, ce rapport comprend en plus des éléments précisés par les fermiers, les indicateurs de performance du réseau, les informations sur le financement des investissements et les actions de coopération décentralisée, le cas échéant.

Il en fait une synthèse rapide puis M. EELBODE invite le Conseil à les approuver.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PICAUD fait un point sur les différentes opérations en cours :

- STEU de Congis-Isles

Sont en cours les dernières études de conception et les études géotechniques, à la suite desquelles, le maître d'oeuvre pourra finaliser son rapport de conception PRO. M. PICAUD souligne les difficultés rencontrées avec le Maire de la Commune qui refuse de signer les arrêtés de voirie nécessaires à la réalisation des études préliminaires et annonce qu'il ne signera pas le Permis de Construire si un autre terrain d'implantation n'est pas trouvé. M. EELBODE rappelle le temps perdu sur cette opération que le Pays de l'Ourcq « traîne » depuis 3 mandatures soulignant qu'une première mission de maîtrise d'oeuvre a même dû être résiliée. Il souligne qu'un arrêté préfectoral de mise en demeure impose cette opération et que pendant ce temps aucun autre projet n'avance.

M. DUROUCHOUX demande s'il est possible d'inverser les programmes rappelant que la Commune de Vincy-Manoeuvre, présente dans l'aventure intercommunale depuis le début, comme d'autres communes, ne dispose pas d'assainissement.

M. PICAUD rappelle que cette opération concerne également Isles-les-Meldeuses et fait l'objet d'une mise en demeure de l'Etat ; il dit qu'il compte organiser une réunion publique pour faire le point sur ce dossier.

M. EELBODE souligne que tant que le dispositif d'assainissement n'est pas revu, les permis ne peuvent être délivrés.

M. MIMMAS ajoute que le PLU sera bloqué tant que la station ne sera pas conforme.

- Assainissement collectif des communes de Jaignes et de Tancrou :

Les travaux de la phase II devraient être réceptionnés cette fin d'année.

Le bureau d'études VERDI Ingénierie a réceptionné à ce jour 40 % d'engagements des propriétaires à réaliser les travaux de raccordement. Une campagne de relance est programmée.

M. PICAUD indique que le 11e programme d'aides de l'Agence de l'Eau, en vigueur dès janvier, porte le montant des subventions à 3.500 € (au lieu de 2.000 ou 3.000 €).

- Assainissement collectif du hameau de Fussy, Crouy-sur-Ourcq :

Le bureau d'études VERDI Ingénierie a réalisé 33 % des enquêtes parcellaires ; une campagne de relance a été réalisée début décembre.

Service public d'assainissement non-collectif : approbation du rapport annuel 2017 du Président sur le prix et la qualité du service

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. PICAUD présente au Conseil un rapport sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non-collectif 2017.

Il en fait une synthèse rapide puis M. EELBODE invite le Conseil à l'approuver.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés : approbation du rapport annuel 2017 du Président sur le prix et la qualité du service

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. PICAUD présente au Conseil un rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés en 2017.

Il en fait une synthèse rapide puis M. EELBODE invite le Conseil à l'approuver.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

S'agissant des déchets, Mme BEAUVAIS fait un point sur le projet du SMITOM d'extension des consignes de tri.

M. PICAUD rend compte de l'avancée de l'opération de conteneurisation des Communes. Il souligne que la priorité dans un premier temps est de doter chaque foyer et qu'un travail va être mené pour traiter la question des professionnels. Il ajoute que compte tenu de l'extension des consignes de tri, une nouvelle dotation de bacs de tri devra être organisée.

P. COURTIER remarque que l'ensemble de ces rapports sera adressé aux Communes pour mise à disposition du public. Elle invite les élus à faire remonter aux services communautaires toute question ou interrogation sur ces rapports.

M. PICAUD fait alors un point sur la présentation en Commission d'un matériel porte-outils multifonctionnel qui pourrait être mis à disposition des communes. Ce projet doit être affiné.

Convention de fourniture d'eau en gros avec la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. PICAUD rappelle que le Président a signé une convention de vente d'eau avec le Pays Fertois afin d'alimenter les communes du SMAEP de Germigny-sous-Coulombs, Dhuisy et le Hameau de la Chaussée, Crouy-sur-Ourcq selon les modalités suivantes :

- pour la part communautaire perçue par le Pays Fertois (afin de financer ses achats d'eau et ses investissements) : une partie fixe : 200 € HT/an + une partie proportionnelle aux volumes comptés : 0,50 € HT/m³ (au lieu de 0,34 dans la convention en vigueur),
- la part du délégataire du Pays Fertois restant inchangée vis-à-vis de la convention en vigueur, en date du 16 février 2011.

Il ajoute que depuis, le Pays Fertois a été dissout et la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie a passé un nouveau contrat d'affermage avec un concessionnaire (SAUR) et une convention d'achat d'eau au SMAEP de Crécy-la-Chapelle et que par conséquent, il convient de formaliser, par une nouvelle convention les conditions de fourniture d'eau potable par Coulommiers Pays de Brie au Pays de l'Ourcq pour les communes du SMAEP de Germigny-sous-Coulombs, Dhuisy et le Hameau de La Chaussée (Crouy-sur-Ourcq).

M. PICAUD précise alors les conditions financières de cette convention :

- pour la part communautaire perçue par Coulommiers Pays de Brie (afin de financer ses achats d'eau et ses investissements) : une partie proportionnelle aux volumes comptés : 0,50 € HT/m³ (au lieu de 0,34 dans la convention en vigueur),
- pour la part perçue par le délégataire de Coulommiers Pays de Brie : une part fixe 241,63 € HT/an et une part variable par tranche de consommation
de 80 001 à 100 000 m³ : 0,4142 € HT/m³

de 100 001 à 120 000 m³ : 0,3911 € HT/m³

de 120 001 à 140 000 m³ : 0,3682 € HT/m³

de 140 001 à 160 000 m³ : 0,3480 € HT/m³

plus de 160 000 m³ : 0,3222 € HT/m³.

M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à signer la convention de vente d'eau avec Coulommiers Pays de Brie, conformément aux termes qui viennent d'être exposés.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie : autorisation donnée au Président de signer la convention constitutive avec le SDESM, le SIGEIF et le SEY 78

M. PICAUD informe le Conseil que le SDESM propose aux collectivités de participer à un groupement de commandes relatif aux diagnostics amiante et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie, groupement qu'il a constitué avec deux autres syndicats, le SIGEIF et le SEY 78.

Il souligne alors l'opportunité de participer à ce groupement de commandes afin de pouvoir bénéficier de ce marché pour les diagnostics que le Pays de l'Ourcq serait amené à faire faire sur ses différentes opérations et invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec le SDESM, le SIGEIF et le SEY 78.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

M. EELBODE rend compte de la première réunion de Conseil d'Administration du GIP Inter SCoT qui s'est tenue le matin même à Meaux. Ont notamment été élus M. RENAUD comme Président du GIP et M. COPE comme Vice-Président. Il rappelle que l'alternance sera mise en place tous les ans dans la gouvernance.

Calendrier institutionnel

M. EELBODE informe l'Assemblée que la Cérémonie des Voeux est programmée le 21 janvier prochain et la prochaine séance de Conseil communautaire le 25 janvier. Ces dates seront confirmées.

Rendez-vous culturel

M. EELBODE informe les élus que le spectacle jeune public « Poupette in Bruxelles » est programmé le lendemain, samedi 15 décembre à 16h30, à Mary sur Marne.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 23H10.

La secrétaire, Dominique DUCHESNE



ANNEXE 1 : Tableau des actes signés dans le cadre de la délégation

TYPE D'ACTE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
Commande	ACHAT DE CARTOUCHES ET TETES IMPRESSION POUR LA TRACEUR	UGAP	493,68 €	15/10/18
Commande	ACHAT FILETS POUR BUTS DE HANDBALL ET PANIERS DE BASKET	MARTY SPORT	108,50 €	15/10/18
Commande	REPLACEMENT CARTE ELECTRONIQUE PORTE EXTERIEURE DU SAS PYRAMIDE	OTIS	2 086,39 €	15/10/18
Commande	ACQUISITION D'UN SECOND FOUR DE REMISE EN TEMPERATURE POUR LA RESTAURATION	UGAP	4 266,50 €	16/10/18
Commande	RENOUVELLEMENT PARTIEL DES POSTES DE TRAVAIL DES AGENTS CCPO	UGAP	12 830,90 €	16/10/18
Commande	REPLACEMENT CARTE ELECTRONIQUE PORTE INTERIEURE DU SAS PYRAMIDE	OTIS	2 086,39 €	22/10/18
Commande	ABONNEMENT ACTION SOCIALE ELNET POUR 2 ACCES SILMULTANES	EDITIONS LEGISLATIVES	452,00 €	22/10/18
Commande	ACHAT CAFETIERE CCPO + 60 FLUTES A CHAMPAGNE	UGAP	448,55 €	22/10/18
Commande	FOURNITURE SONDE CHLORE POUR LA PISCINE	VEOLIA EAU	1 365,00 €	23/10/18
Commande	FOURNITURE ET POSE D'UNE POMPE CHLORE PISCINE	VEOLIA EAU	1 310,50 €	23/10/18
Marché subséquent	FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES - HOTEL D'ENTREPRISES, GYMNASSE COMMUNAUTAIRE ET ECLAIRAGE PUBLIC (3 ANS)	DIRECT ENERGIE	43 710,00 €	23/10/18
Marché subséquent	FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES - POLE DE SERVICES, STADE D'ATHLETISME ET MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (3 ANS)	EDF	141 600,00 €	23/10/18
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE - PHASE OPERATIONNELLE - SPECTACLE DU 03 NOVEMBRE 2018	MDS AUDIO	4 419,40 €	23/10/18
Commande	DEPLACEMENT PRISE TRI POUR ALIMENTATION DU NOUVEAU FOUR DE LA MDE	LOIC VINCELLE ELECTRICITE	235,60 €	24/10/18
Commande	REPLACEMENT DU MAT ACCIDENTE ZAC GRAND CHAMP	ELECTRIC77	1 963,46 €	24/10/18
Commande	REPLACEMENT DU CABLE BRULE SUITE A UN ACTE DE VANDALISME CFA OCQUERRE	ELECTRIC77	2 289,00 €	24/10/18
Commande	REPLACEMENT DE LUMINAIRES TUBE SUR FACADE DU BATIMENT DE LA MAISON DE SANTE DE CROUY	ELECTRIC77	2 667,48 €	24/10/18

Marché subséquent	FOURNITURES DE BUREAU ET PAPIER – LOT 2 : PAPIER	NV BURO	373,78 €	24/10/18
Marché	TELESURVEILLANCE DES SITES COMMUNAUTAIRES : 2018-10-01-LOT 1 POLE DE SERVICES (2 ANS)	PILES	1 138,00 €	25/10/18
Marché	TELESURVEILLANCE DES SITES COMMUNAUTAIRES : 2018-10-01-LOT 2 PYRAMIDE JEAN DIDIER (2 ANS)	PILES	1 138,00 €	25/10/18
Commande	REPARATIONS FORD TRANSIT TAMBOUR DE FREIN ARRIERE CABLE DE FREIN ET AMORTISSEURS ARRIERES	GARAGE COULON	1 008,22 €	26/10/18
Commande	ENTRETIEN DU NETTOYEUR THERMIQUE	SAVIMAT	879,80 €	26/10/18
Commande	RENOUVELLEMENT DU STOCK DE MATERIEL ELECTRIQUE POUR LA CCPO	REXEL	1 865,28 €	26/10/18
Commande	REPARATION SYSTEME DE FERMETURE FENETRE BUREAU MDE	BASLE	764,00 €	26/10/18
Commande	TRAVAUX SUR LES CANALISATIONS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU PONT SITUÉ ENTRE ISLES-LES-MELDEUSES ET CONGIS-SUR-THEROUANNE	SAUR	6 400,00 €	26/10/18
Marché subséquent	ETUDES GEOTECHNIQUES EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE – MISSION G1 PHASE PGC (COMPLEMENT)	ABROTEC	1 200,00 €	29/10/18
Marché subséquent	FOURNITURES DE BUREAU ET PAPIER – LOT 1 : FOURNITURES DE BUREAU	NV BURO	756,09 €	30/10/18
Commande	MAINTENANCE LOGICIEL CEGID PUBLIC (COMPTABILITE ET RESSOURCES HUMAINES)	CEGID PUBLIC	4 626,24 €	05/11/18
Commande	RENOUVELLEMENT DU STOCK DE FOURNITURES DE PLOMBERIE	CEDEO	2 204,55 €	06/11/18
Commande	FOURNITURES DE SIGNALÉTIQUE DE SECOURS	DIRECT SIGNALÉTIQUE	207,00 €	06/11/18
Commande	ENTRETIEN DU NETTOYEUR THERMIQUE (COMPLEMENT)	SAVIMAT	356,80 €	06/11/18
Commande	SEL DE DENEIGEMENT	NATIVERT	507,97 €	06/11/18
Commande	REPARATION TRAPPES DE DESENFUMAGE COULOIR PISCINE	DPIM	1 481,00 €	06/11/18
Marché subséquent	PRO DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CONGIS SUR THEROUANNE ET ISLES LES MELDEUSES	ESIRIS	50 000,00 €	07/11/18
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE ASSISTANCE TECHNIQUE – SPECTACLE DU 01 DECEMBRE 2018	MDS AUDIO	80,00 €	09/11/18
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE ASSISTANCE TECHNIQUE – SPECTACLE DU 15 DECEMBRE 2018	MDS AUDIO	80,00 €	09/11/18
Commande	ACCES AU SERVICE DE DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS	KLEKOOON	1 229,00 €	12/11/18
Commande	HEBERGEMENT DES ARTISTES – SPECTACLE DU 15/12/18	HOTEL CAMPANILE	473,15 €	12/11/18

Commande	MATERIEL DEVELOPPEMENT PHOTO DANS LE CADRE DU CLEA	PHOTO STOCK	863,67 €	12/11/18
Commande	MATERIEL DEVELOPPEMENT PHOTO DANS LE CADRE DU CLEA	LABO ARGENTIQUE	1 235,55 €	12/11/18
Commande	ENTRETIEN BIPPER PEUGEOT BC-329-LR SUITE AU CONTROLE TECHNIQUE	GARAGE COULON	82,80 €	12/11/18
Commande	ACHAT FILETS POUR BUTS DE HAND-BALL – COMMANDE COMPLEMENTAIRE	MARTY SPORT	61,00 €	12/11/18
Commande	ACHAT BOOSTER 12V POUR DEPANNAGE DES VEHICULES	DESCOURS ET CABAUD	329,00 €	12/11/18
Commande	ACHAT DE SAPINS DE NOEL POUR DECORATION DES LOCAUX	PEPINIERES DU CREUX DU CHENE	399,55 €	12/11/18
Commande	LOCATION STRUCTURE GONFLABLE POUR ANIMATION PISCINE LE 22/12/18	ARIANE EVEN	694,17 €	14/11/18
Commande	RENOUVELLEMENT BACS A DECHETS POUR LE TRI SELECTIF	UGAP	7 593,00 €	16/11/18
Commande	REPLACEMENT D'UN TUBE RADIANT CELLULE 7 ET 8 DE L'HOTEL D'ENTREPRISES	UTB	4 536,13 €	16/11/18
Commande	REPLACEMENT DE 2 CAISSONS VMC CELLULE 7 ET 8 DE L'HOTEL D'ENTREPRISES	SDI VENTILATION	725,00 €	19/11/18
Commande	PROLOGICIEL CEGID DE PRELEVEMENT A LA SOURCE + ABONNEMENT MENSUEL	CEGID PUBLIC	1 706,00 €	14/11/18
Commande	REPLACEMENT PRISE ATTELAGE ET COQUE DE TELECOMMANDE MASTER II 821ESS77	TONY RODRIGUES	40,70 €	16/11/18
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PLATEAUX REPAS – SPECTACLE DU 01/12/18	LE COLOMBIER TRAITEUR	77,27 €	16/11/18
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE 30/11 ET 01/12/18	MDS AUDIO	3 089,65 €	19/11/18
Commande	ACHAT LAMPE D'ECLAIRAGE DE SECOURS MOBILE DANS LE TGBT SUITE A LA COMMISSION SECURITE INCENDIE DU 09/11/18	CGED	89,30 €	19/11/18
Commande	POUR UNE ASSIGNATION EN REFERE DANS LE CADRE DU LITIGE AVEC LA SOCIETE COPROM CONCERNANT LE STADE M. OSTERMEYER (PROVISION DE 5 000€ DONT	SCP RIVRY LESEUR HUBERT	5 000,00 €	20/11/18
Commande	ACHAT D'UN FORFAIT D'UNITES DE PUBLICATION EUROPEENNES	DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE	2 700,00 €	20/11/18
Commande	MISE EN PLACE ECLAIRAGE PIETON ARRET « LES VIGNES » A ARMENTIERES-EN-BRIE	ELECTRIC77	4 451,40 €	20/11/18
Marché subséquent	FOURNITURES DE BUREAU ET PAPIER – LOT 1 : FOURNITURES DE BUREAU	NV BURO	6,44 €	21/11/18

Commande	MISSION DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE BATIMENT – RVER - PISCINE-MAISON DES ENFANTS	DEKRA	2 160,00 €	22/11/18
Commande	FLEXIBLE DE CANALISATION AVEC BUSE POUR NETTOYEUR HAUTE PRESSION	SAVIMAT	141,60 €	22/11/18
Commande	ACTIVITE PATINOIRE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SPORTIVES PENDANT LES VACANCES DE NOEL	REIMS – REGIE DES EQUIPEMENTS MUNICIPEAUX SPORTIFS	125,00 €	27/11/18
Commande	REALISATION DE LA N4DS SUR LE LOGICIEL CEGID PUBLIC (COMPTABILITE ET RESSOURCES HUMAINES)	CEGID PUBLIC	990,00 €	27/11/18
Commande	REPLACEMENT DE COMMANDE DE CHAUFFAGE VESTIAIRE PISCINE	VEOLIA EAU	580,35 €	30/11/18
Commande	REPLACEMENT DE LA POMPE DE FILTRATION DE LA LAGUNE	VEOLIA EAU	1 611,00 €	30/11/18
Bon de commande sur accord-cadre	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	LE REVEIL DE LA MARNE	210,00 €	30/11/18
Commande	INITIATION AUX MARCHES PUBLICS	CFC FORMATIONS	1 520,00 €	30/11/18
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE 15 DECEMBRE 2018	MDS AUDIO	3 935,70 €	04/12/18
Bon de commande sur accord-cadre	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN COURANT	BARTHOLUS	998,97 €	05/12/18
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PLATEAUX REPAS – SPECTACLE DU 15/12/18	LE COLOMBIER TRAITEUR	123,64 €	10/12/18
Avenant	LICENCE ET MAINTENANCE DES LOGICIELS PETITE ENFANCE TACTILO ET DOMINO WEBAVENANT 1 : MISE EN CONFORMITE ROPD POUR LE LOGICIEL DOMINO ABELIUM COLLECTIVITE	ABELIUM COLLECTIVITES	0,00 €	11/12/18
Commande	REPLACEMENT BARRE D'APPUI LATERAL DOUCHES PISCINE	CHADAPAU	330,78 €	13/12/18
Commande	REPRISE D'UNE BERGE ET PROTECTION D'UNE CANALISATION EAU POTABLE A TANCROU	TPLV METIVIER	755,00 €	13/12/18
Commande	ACHAT PAROI DE DOUCHE MAISON DE SANTE	CEDEO	330,40 €	14/12/18

ANNEXE 2 : Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget général

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses					Recettes				
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant	Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant
023			Virement vers section investissement	-121 500,00	74832	74	01	Attribution du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle	39 500,00
65548	65	830	Autres contributions	25 000,00					
657364	65	95	Subvention de fonctionnement / Etablissement à caractère industriel et commercial	4 000,00					
678	67	90	Autres charges exceptionnelles	132 000,00					
Total				39 500,00	Total				39 500,00

EQUILIBRE DE LA SECTION (Budget + DM n°1) :

14 972 737,92 € (en hausse de 39.500)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses					Recettes				
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant	Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant
					021			Virement de fonctionnement	-121 500,00
Total				0,00	Total				-121 500,00

SUREQUILIBRE DE LA SECTION (Budget + DM n°1) :

1 367 716,90 € (en baisse de 121.500)

ANNEXE 3 : Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget annexe Hôtel d'entreprises

Dépenses				
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant
023			Virement vers section investissement	-45 000,00
61558	011	90	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	45 000,00
Total				0,00

Recettes				
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant
Total				0,00

EQUILIBRE DE LA SECTION (Budget + DM n°1) : 391 323,90 € *(inchangé)*

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses				
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant
Total				0,00

Recettes				
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant
021			Virement de fonctionnement	-45 000,00
Total				-45 000,00

SUREQUILIBRE DE LA SECTION (Budget + DM n°1) : 521 813,33 € *(en baisse de 45 000)*